

DÉCLARATION À REMPLIR EN VUE DU RENOUELEMENT DE VOTRE (VOS) DROIT(S) AU STATUT RÉSIDENT PRINCIPAL

NE RIEN INSCRIRE - PARTIE RÉSERVÉE AU PÉAGE DU PONT DE RÉ

BÉNÉFICIAIRE(S)

DOSSIER N°

Indiquez-nous le numéro de téléphone permettant de vous joindre rapidement et gagnez du temps pour l'instruction de votre dossier !

Veillez nous faire part ci-dessous :

PARTIE RÉSERVÉE AU CLIENT

1) Des changements de situation récemment intervenus et non encore signalés au péage du Pont de Ré (changement d'adresse, changement de situation familiale, ...)

.....

2) De vos éventuelles difficultés pour fournir les justificatifs nécessaires à l'instruction de votre dossier.

.....

PIÈCES À FOURNIR :

Pour les personnes propriétaires ou locataires à l'année : Photocopie de l'avis d'imposition à la taxe d'habitation de l'année en cours, Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus faisant apparaître le nombre de parts (dans le cas d'enfants fiscalement à charge).

Pour les enfants de moins de 28 ans fiscalement indépendants : Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus faisant apparaître l'adresse du logement insulaire.

Les personnes hébergées peuvent bénéficier, sous certaines conditions et à titre dérogatoire, d'une carte d'identification temporaire valable 1 an. Si vous souhaitez bénéficier de cette carte, il convient de fournir chaque année un dossier complet qui fera l'objet d'une étude approfondie des services du péage du Pont de Ré et sera soumis à l'examen d'une commission spécialisée.

Les demandes de dérogation doivent ainsi être composées des pièces suivantes : attestation d'hébergement à titre permanent établie par l'hébergeur, avis d'imposition sur les revenus, justificatifs d'activités professionnelles divers (contrat de travail, en-tête bulletin de salaire, ...) ou inscription demandeur d'emploi ou bénéficiaire RSA, justificatifs de domiciliation (carte électeur, factures, RIB, affiliation à divers organismes, ...).

VOS VEHICULES : Afin de procéder à la mise à jour de votre dossier, merci de nous faire parvenir une photocopie recto verso de la carte grise de chacun de vos véhicules.

Département de la Charente-Maritime

PEAGE DU PONT DE RE - Avenue de la Repentie - 17000 La Rochelle Tél. 05.46.00.51.10 - Fax : 05.46.43.04.71 - E-mail : dep@cg17.fr